



EPTB AUDE  
**SMMAR**  
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

## LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-  
**N° 09/2024**  
Page 1/3

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 23

Date de convocation du Comité : 29 février 2024

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	BOYER CORCUFF Marie Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres	
Messieurs	DEMANGEOT François	SMAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SMAH Fresquel	
	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	SBV Orbieu Jourres	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	GINIES Alain	Conseil Départemental 11	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes		
TITULAIRES REPRESENTES :			
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	CHALAVOUX Joelle
	BELART Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	VERGE Jean Luc (SMAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques

M. Christian ARAGOU a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DOSSIER : ACTION DE SENSIBILISATION AU RISQUE INONDATION PAPI 3 – ANNEE 2024/2025**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de prévention des inondations, il est indispensable de continuer à développer la culture du risque inondation afin d'acculturer tous les publics aux bons comportements à adopter en crise et ainsi de sauver des vies.

Cette mission fait l'objet de nombreuses actions du SMMAR EPTB Aude dans le cadre des précédents programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI 1, PAPI 2) ainsi ce dossier entre dans la continuité et a pour vocation de sensibiliser aux risques inondations de manière globale tant au niveau de la compréhension de ce qu'est une inondation, qu'à sa gestion de crise ou encore aux solutions pour s'en prémunir.

Pour ce faire :

- Plusieurs publics visés : maires, élus locaux, grand public, entreprises, agriculteurs et jeune public ;
- Différents supports de sensibilisation seront réalisés pour informer, sensibiliser et vulgariser le risque inondation : affiches, dépliants, vidéos, autocollants, podcast, site internet ;
- Poursuite des opérations de sensibilisation du jeune public dans les maternelles, primaires, collèges et lycées du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu ;
- Une campagne « pluie intense » : les bons réflexes à adopter en cas de pluie intense ;
- La semaine du risque : dans le cadre des journées des assureurs organisé pour la 3ème année consécutive sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, de nombreux ateliers pédagogiques autour du risque inondation seront proposés ;
- 2 parcours de formation seront proposés : un pour les élus locaux afin de les informer aux différentes ressources à mobiliser en cas d'inondation et un pour les privés (entrepreneurs, agriculteurs...) sur les dispositifs de prévention (rendre des locaux plus résilients ou encore les entretiens à réaliser sur leur parcelle en bord de cours d'eau...

Pour cela, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention « Actions de sensibilisation au risque inondation – année 2024/2025 » inscrite au PAPI 3 - Axe 1 – Action 1.4

Le coût prévisionnel de l'opération est de 82 250 € TTC ;

Il convient d'autoriser le Président à solliciter une aide financière et d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	82 250 €	80 %	65 800 €
AUTOFINANCEMENT	82 250 €	20%	16 450 €
<b>TOTAL</b>			<b>82 250 €</b>

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

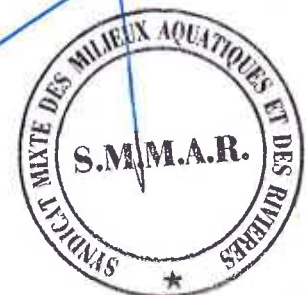
**APPROUVE** le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « action de sensibilisation au risque inondation papi 3 – année 2024/2025 »

**AUTORISE** le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)